

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

FORMATIONS CETII

Article 1 : Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation et aux services annexes réalisés par **CETII** (ci-après désigné « l'Organisme de formation »).

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente ainsi que de tout document lié à la formation (règlement intérieur, convocation, fiche programme...).

À défaut de convention de formation signée des deux parties, ces conditions constituent le seul accord et prévalent sur tout autre document.

Article 2 : Modalités d'inscription

Toute inscription prend effet à réception de la convention de formation signée par une personne habilitée, accompagnée de l'intégralité du règlement. Cette inscription valide l'accord du Client sur l'objectif, le contenu, la date, le coût de la formation et son engagement à suivre l'intégralité de la formation.

- Pour les stagiaires autofinancés ou financés par une entreprise : l'inscription ne sera définitive qu'après réception du règlement intégral.
- Pour les stagiaires financés par un organisme collecteur (OPCO) ou par Pôle Emploi : l'inscription ne sera définitive qu'après réception de l'accord de prise en charge.
- Pour les stagiaires financés par une société de reclassement ou une société d'intérim : l'inscription ne sera définitive qu'après réception de la convention signée par cette société.

L'inscription est valable pour la totalité de la formation. Les inscriptions sont prises dans leur ordre d'arrivée. Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine session identique.

L'Organisme de formation se réserve le droit de refuser à tout moment l'admission d'un stagiaire sans avoir à justifier sa décision.

Article 3 : Convocation

Une convocation est adressée par courriel, idéalement dans les deux semaines précédant le début de la formation, à chaque participant. Elle indique les informations concernant la session (dates, lieu, horaires, matériels nécessaires...).

Il est conseillé au Client de n'engager aucun frais (déplacement, hébergement) avant réception de la convocation.

L'Organisme ne peut être tenu responsable de la non-réception de celle-ci. Les contenus annoncés sont susceptibles d'être adaptés en fonction de l'actualité et de l'évolution des connaissances dans le secteur concerné.

Article 4 : Report ou annulation – Absence du stagiaire

Toute formation reportée ou annulée par l'Organisme fera l'objet d'une information immédiate auprès du Client par courriel.

- En cas d'annulation : les sommes versées seront remboursées.
- En cas de report : si le Client souhaite annuler sa participation, il devra le faire selon les conditions de l'Article 5.

Le report ou l'annulation d'une formation ne donnera droit à aucune indemnisation. Toute session commencée est due en totalité. L'absentéisme non signalé ou l'abandon du stagiaire ne donne lieu à aucun remboursement ou avoir.

Les horaires d'une ou plusieurs journées peuvent être modifiés le jour de la formation, en respectant la durée globale, avec l'accord du formateur et des stagiaires.

Article 5 : Annulation du fait du Client

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

- Annulation dans les **30 jours ouvrés** précédant la formation : facturation de **50 %** du montant total.
- Annulation à moins de **15 jours ouvrés** : facturation de **100 %** du montant total.

Le Client peut remplacer le participant initial par un autre stagiaire de l'entreprise sans frais.

Article 6 : Conditions d'admission

Le Client doit vérifier, à l'inscription, les conditions d'accès à la formation (prérequis, tests de connaissance). L'Organisme ne peut être tenu responsable en cas de non-respect de cette obligation.

Article 7 : Tarifs

Les tarifs sont indiqués **hors taxes (HT)** et sont majorés du taux de TVA en vigueur à la date de facturation.

Les tarifs peuvent être modifiés à tout moment par l'Organisme et sont valables **6 semaines** à compter de la proposition faite au Client.

Article 8 : Conditions de paiement

- Pour les financements privés : paiement intégral à l'inscription.
- Pour les financements OPCO, Pôle Emploi, sociétés de reclassement ou d'intérim : paiement sur facture à 30 jours.

Tout retard ou incident de paiement entraîne, après mise en demeure :

- une pénalité calculée au taux BCE majoré de 10 points,

- une indemnité forfaitaire de **40 €** pour frais de recouvrement.

Modes de paiement :

- Par chèque à l'ordre de CETii, adressé au 1 rue de la Coronelle, 30200 Bagnols sur Cèze.
- Par carte bancaire.
- Par virement bancaire

Titulaire : CETii
Domiciliation : BPS BAGNOLS
RIB : 30004 02890 00010915672 53
IBAN : FR76 1660 7002 1248 0213 1253 871
BIC : CCBPFRPPPPG.

L'Organisme pourra encaisser les règlements à partir de **10 jours ouvrés** avant le démarrage de la formation. En cas de remboursement, celui-ci sera effectué selon les coordonnées bancaires fournies par le Client.

Article 9 : Assurances

Le stagiaire reste responsable vis-à-vis des tiers et de l'Organisme pendant toute la formation. Il doit être couvert par son entreprise ou individuellement par une assurance adéquate.

Article 10 : Données personnelles – RGPD

L'Organisme respecte le RGPD et la loi Informatique et Libertés. Les informations personnelles des stagiaires sont utilisées uniquement pour la gestion et la formation.

Le Client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement et d'opposition au traitement des données.

Article 11 : Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques remis aux stagiaires restent la propriété intellectuelle de l'Organisme. Toute reproduction ou diffusion à des tiers est interdite, y compris sur internet.

Article 12 : Domicile – Litiges – Droit applicable

Le siège social de l'Organisme fait foi pour l'élection de domicile.

Les contrats sont régis par le droit français. Les parties s'efforceront de résoudre les litiges à l'amiable. À défaut, le Tribunal de **Nîmes** sera seul compétent.